

OLÉAGINEUX

N° 03

du 11/09 au
17/09/2024

Rédacteurs

TERRES INOVIA en
collaboration avec la
Chambre d'Agriculture du
Loiret

Observateurs pour ce BSV :

AGRICULTEUR, AGRO
CENTRE, AXEREAL, CA 18, CA
28, CA 36, CA 37, CA 41, CA
45, CETA CHAMPAGNE
BERRICHONNE, COC, ETS
VILLEMONT, LALLIER
SEBASTIEN, SCAEL, UCATA.

Relecteurs

La Chambre d'Agriculture du
Loir-et-Cher, SRAL Centre.

Directeur de publication

Philippe NOYAU,

Président de la Chambre
régionale d'agriculture du
Centre-Val de Loire

**13 avenue des Droits de
l'Homme – 45921 ORLEANS**

Ce bulletin est produit à
partir d'observations
ponctuelles. Il donne une
tendance de la situation
sanitaire régionale, qui ne
peut pas être transposée
telle quelle à la parcelle.

La Chambre régionale
d'agriculture du Centre-Val
de Loire dégage donc toute
responsabilité quant aux
décisions prises par les
agriculteurs pour la
protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto
piloté par les ministères en
charge de l'agriculture, de
l'écologie, de la santé et de la
recherche, avec l'appui
technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité.

SOMMAIRE

Réseau 2024-2025	1
Stade des colzas	1
Ravageurs du Colza	1
Résistance aux produits phytosanitaires	5
Méthodes alternatives	5
Mieux connaître	5

EN BREF

61 parcelles ayant fait l'objet d'observations

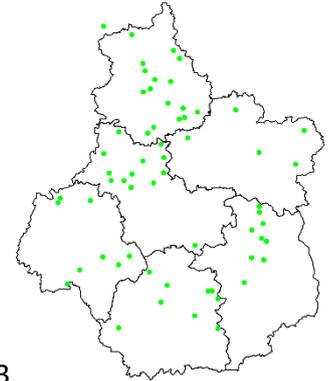
Forte hétérogénéité des stades

Premiers signalements des altises d'hiver dans les cuvettes

*Publication de 2 nouvelles notes nationales biodiversité en septembre :
Coléoptères et Papillons*



Le réseau est actuellement composé de 75 parcelles réparties sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire. Les observations sont disponibles pour ce BSV colza sur 61 parcelles.



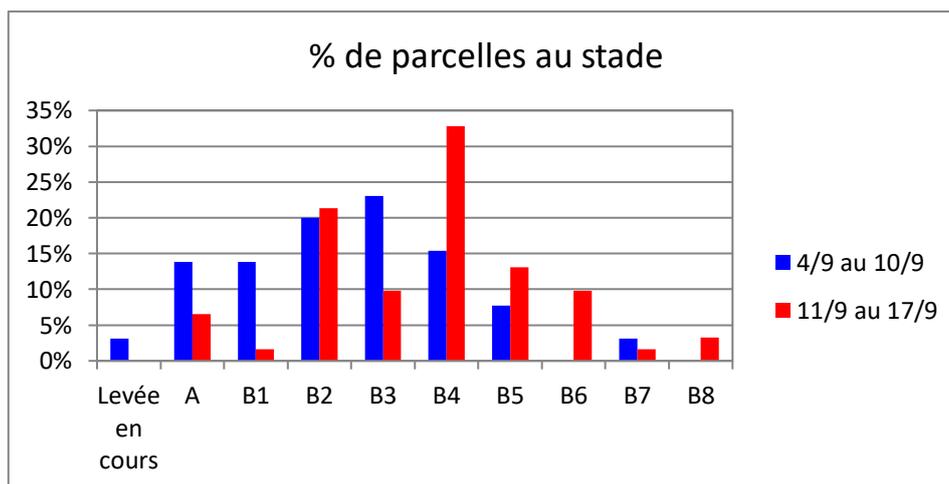
Localisation des parcelles du BSV n°3

Stade des colzas



L'hétérogénéité des stades au sein des parcelles est monnaie courante cette année. Pour la prise en compte des risques ravageurs, cet élément devra être pris en compte de façon positive ou négative selon la situation.

En moyenne plus de 60 % des parcelles du réseau ont atteint ou dépassé le stade 4 feuilles ce qui met à l'abri ces parcelles face au risque de prise alimentaire des grosses altises en cours d'arrivée.



Ravageurs du Colza



LIMACES

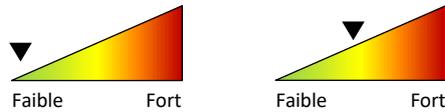
Contexte d'observations

Les dégâts de limaces sont toujours signalés dans 30 parcelles du réseau. La surface prélevée est estimée en moyenne à 7 % ce qui reste faible. La valeur extrême atteint quand même 25 %. Les conditions climatiques actuelles notamment le vent et le retour du soleil sont défavorables à leur activité notamment en journée.

La surveillance doit se poursuivre pour les colzas petits, attention aux zones de parcelles marquant un retard de stade et de croissance.

Le risque doit pris en compte à la parcelle. Pour les parcelles du réseau le risque peut être classé de **faible** à **moyen** pour les parcelles qui sont encore en période de risque.

Représentation du risque selon les situations :



Période de risque

→ Depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles.

Seuil de nuisibilité

→ Il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour les limaces, en cas de présence la survie de la culture est en jeu.

ALTISE DES CRUCIFERES OU PETITES ALTISES

Contexte d'observations

La présence en cuvette est quasi inexistante pour les petites altises. Les dégâts sur feuille sont signalés dans une quinzaine de parcelle du réseau. En moyenne, la perte de feuilles est évalué à 4 % ce qui est faible. La parcelle la plus touchée atteint les 20 %.

Pour toutes les parcelles à plus de 4 feuilles le risque est à présent écarté. La surveillance doit encore se maintenir pour les colzas à moins de 3 feuilles et surtout ceux à proximité d'anciens colzas et encore plus si des travaux du sol sont prévus ou en cours.

Actuellement, pour les parcelles du réseau le risque peut être de **nul** (absence de ravageur) à **moyen**.

Représentation du risque selon les situations :



Pour rappel :

Il n'existe pas à ce jour de résistance identifiée aux pyréthriinoïdes pour l'altise des crucifères.

Période de risque

→ Depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles.

Seuil indicatif de risque

→ 8 pieds sur 10 portants des morsures. Il ne faut pas dépasser plus $\frac{1}{4}$ de la surface végétative détruite. Au-delà du nombre de plantes avec dégâts, il est important de déterminer la surface végétative endommagée.



Moins de 25 % de la surface touchée



Plus de 25 % de la surface touchée

TENTHREDE DE LA RAVE

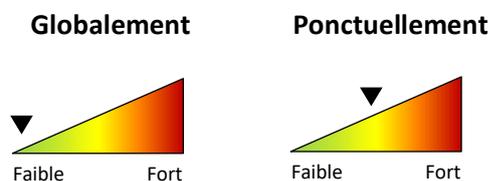
Contexte d'observations

Dans le réseau Centre-Val de Loire mais aussi hors réseau, la présence de larves de tenthrèdes est signalée (Loiret, Indre-et-Loire, Indre + Loir-et-Cher hors réseau).

Si les prélèvements restent faibles pour l'instant (2 à 8 % de la surface foliaire), il faut rester vigilant. Les dégâts peuvent être rapides, car la larve double de poids en 1,1 à 1,5 jour et mange le double de son poids par jour. Une surveillance régulière est donc conseillée.

Avec les données disponibles, le risque peut être considéré comme **nul** pour la quasi-totalité des parcelles du réseau mais **moyen** de façon ponctuelle.

Représentation du risque selon les situations :



Période de risque

→ Depuis la levée jusqu'au stade 6 feuilles mais généralement plutôt entre 3 et 6 feuilles en cas de population larvaire importante.

Seuil indicatif de risque

→ Présence de larves avec des dégâts sur feuilles supérieurs au $\frac{1}{4}$ de la surface foliaire.

PUCERON VERT DU PECHER

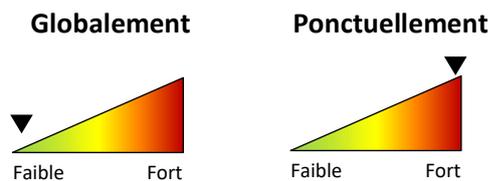
Contexte d'observations

Six parcelles du réseau signalent la présence de pucerons verts du pêcher (Cher, Indre-et-Loire et Eure-et-Loir). La présence moyenne est de 15 %. Une parcelle dans l'Indre-et-Loire dépasse le seuil de risque avec 40 % de plantes porteuses.

Pour évaluer le risque de façon complète, il faut prendre en compte l'aspect variétal. Le bon comportement de la variété en présence du virus TuYV permet de diminuer le risque.

Le risque peut être considéré comme **faible** pour la quasi-totalité des parcelles du réseau. Ponctuellement, le risque peut être évalué à **fort**. **La surveillance doit se maintenir pour les parcelles à moins de 6 feuilles.**

Représentation du risque selon les situations :



Période de risque

→ Jusqu'au stade 6 feuilles de la culture, correspondant à la période la plus à risque pour la transmission des viroses.

Seuil indicatif de risque

→ 20% de plantes porteuses de pucerons.

Pour aller plus loin



Le risque puceron vert du pêcher est lié à sa capacité à transmettre des viroses à la plante. Sa gestion se complique par sa résistance à la famille des pyréthriinoïdes et pyrimicarbe.

ALTISE D'HIVER - PIEGEAGE

Contexte d'observations

Les premières altises d'hiver ont été capturées en Région Centre-Val de Loire hors Eure-et-Loir. Pour l'instant une seule situation par département. Le nombre moyen est de 5 individus. Pour les parcelles à plus de 4 feuilles donc plus de 60 % des parcelles du réseau le risque est écarté. Mais pour toutes les autres la surveillance régulière doit se mettre en place.

Ce sont bien les dégâts sur feuilles qui seront à prendre en compte pour évaluer le risque.



L'altise d'hiver est résistante aux pyréthriinoïdes depuis de nombreuses années avec une baisse d'efficacité au champ. Il est important de noter que la résistance dite Super KDR se développent en région Centre-Val de Loire rendant dans ce cas-là complètement inefficace les pyréthriinoïdes.

Résistance aux produits phytosanitaires



Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA : <https://www.r4p-inra.fr/fr/>.

Méthodes alternatives

Retour au sommaire



Des produits de bio-contrôles existent. Vous pouvez consulter la dernière note de service DGAL/SDQSPV listant les produits de bio-contrôles en cliquant sur ce lien : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrole>

Mieux connaître

Retour au sommaire



Popillia japonica



La menace est toujours présente. Ouvrez l'œil !

Pour en savoir plus : [lien](#)

En complément :

Site Internet :

<https://www.popillia.eu/>

Flyer d'information et de procédure de signalement par application dédiée :

<https://www.popillia.eu/downloads>



La réglementation a évolué en 2022, vous pouvez la retrouver en cliquant sur le lien ci-dessous :

Protection des pollinisateurs-Région Centre - Val de Loire

Changement de la liste des cultures non attractives par décision du conseil d'état du 26 avril 2024

1245 abonnés au BSV Oléagineux



**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT
AUX BSV DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

<http://bsv.centre.chambagri.fr>

